



EPALINGES

## PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 18/2012

**Concerne : « Un pas écologique vers le numérique » - Réponse à la motion déposée par Mme la Conseillère communale Olimpia Perroud**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 27 septembre 2011, le Conseil communal a transmis à la Municipalité la motion intitulée « Un pas écologique vers le numérique », déposée par Mme la Conseillère communale Olimpia Perroud.

Le texte de cette intervention est le suivant :

*« Les spécialistes appellent le XXIème siècle l'ère de l'hypermoderne. Celle-ci se définit principalement par l'informatique.*

*Cette motion a pour objectif de charger la Municipalité de la réflexion sur l'éventuelle mise en place d'une interface web au service des conseillers désireux d'y retrouver les documents qui nous sont actuellement distribués par la poste sous forme papier. Bien entendu, l'équipement des différentes salles avec accès wifi complèterait ce dispositif et les conseillers seront munis d'un mot de passe pour y avoir accès. Cette pratique existe déjà au niveau du Grand conseil où les députés ont été soutenus également financièrement pour se fournir le matériel informatique nécessaire.*

*Cette interface permettra non seulement d'avoir au sein de notre conseil une pensée écologique mais aussi économique et ceci sans enlever le droit au support papier à ceux parmi nous qui voudraient éventuellement avoir accès aux deux versions.*

*Bien entendu, en tenant compte des nombreuses activités dont la Municipalité est en charge actuellement, le 1<sup>er</sup> janvier 2013 nous paraît un délai raisonnable pour accomplir cette tâche ».*

### 1. Préambule

Si la Municipalité peut en effet entendre et comprendre ici les propos mentionnés dans la motion Perroud, elle relève – en préambule – que l'objectif de cette dernière, à savoir « *la mise en place d'une interface web au service des conseillers désireux d'y retrouver les documents qui sont actuellement distribués par la poste sous forme papier* », existe déjà, via le site officiel de la commune d'Epalinges ([www.epalinges.ch](http://www.epalinges.ch)), et ce depuis 2009.

En effet, toute personne se rendant sur le site officiel de la commune d'Epalinges peut, en cliquant sur l'onglet « Conseil communal », obtenir les informations publiques et essentielles au bon fonctionnement de cette Autorité (formation du bureau ; composition du Législatif ainsi que ses compétences ; partis politiques ; commissions permanentes ; séances et ordres du jour ; préavis municipaux ; décisions ; procès-verbaux ; liste des préavis par année).

## 2. Développement

Compte tenu de ce qui précède, force est donc de constater que la motion vise un second objectif, à savoir la suppression, pour autant que puisse se faire, d'une grande partie de la production papier générée par les opérations et missions propres au Conseil communal, autrement dit, le remplacement du « support papier » par un « support informatique », pour tous les élus qui le désireraient, les autres pouvant encore bénéficier du papier.

Renseignement pris auprès du service juridique du SECRI (Service cantonal des communes et des relations institutionnelles), il en ressort que « *la loi sur les communes stipule à divers articles que les convocations doivent être faites "par écrit" (art 14, 25, 32/1, art 34 LC). En l'état actuel de la législation, pour des raisons d'authenticité et de confidentialité, il a été conclu qu'une convocation du conseil communal ne pouvait se faire par voie électronique* ».

Ceci étant, il faut distinguer la convocation du matériel des séances, et bien qu'un envoi par poste reste de mise pour les convocations, il ne semble pas incompatible que le reste de la documentation soit envoyée par courrier électronique. Néanmoins, étant donné que tout le monde n'est pas équipé, il serait préférable de conserver les deux formes d'envoi, afin de ne pas péjorer certaines personnes.

Idéalement, le SERCI recommande de mentionner cette modalité d'envoi dans le règlement du Conseil communal.

La Municipalité est donc, à ce jour, légalement contrainte d'adresser, par voie postale, les convocations aux séances.

Concernant le matériel – et pour aller dans le sens de l'intervention ayant donné naissance au présent préavis – dès 2013, il sera dorénavant envoyé, sur support papier, uniquement aux membres du Législatif qui le désirent ou qui ne sont pas équipés de manière idoine (en terme d'informatique) ; les autres recevront les documents directement sur l'adresse e-mail qu'ils ont communiquée à l'administration communale (à cet effet, ils devront s'engager à accuser réception, dès le courriel reçu). Cela dit, et pour mémoire, les documents en question sont numérisés et consultables/téléchargeables via le site officiel de la commune [www.epalinges.ch](http://www.epalinges.ch).

L'Exécutif précise cependant ici que s'agissant des documents volumineux (rapport de gestion, comptes, budget, et préavis de plus de 20 pages notamment), ces derniers seront systématiquement envoyés par poste.

En procédant de la sorte, la Municipalité agira alors de manière numérique, écologique et économique.

Au travers de l'intervention de Mme O. Perroud, la Municipalité a également ressenti le souhait, en plus de l'approche écologique (qu'elle partage et comprend, mais malheureusement les contraintes légales ne lui laissent que peu de latitudes en la matière), de pouvoir travailler de manière plus « pratique/pragmatique », au moyen des outils informatiques existants aujourd'hui sur le marché.

### 3. Outils informatiques

La Municipalité s'est donc renseignée concernant la création d'un extranet pour le Conseil communal.

#### **Wi-Fi** (*protocoles de communication sans fil*)

Dans un premier temps, et compte tenu du fait que les séances du Législatif auront lieu, jusqu'à nouvel avis, à la salle des spectacles (arrivée d'une personne à mobilité réduite dans les rangs du Conseil communal, donc est actuellement étudiée la possibilité d'adapter l'accessibilité aux combles de la Maison de commune en conséquence), le problème relatif au Wi-Fi est réglé. En effet, la salle des spectacles dispose de son propre réseau Wi-Fi, ouvert (sans mot de passe quelconque).

Dès lors, les élus qui souhaiteraient consulter des documents informatiques durant les séances (préavis, ordres du jour ou PV), sur le site communal, pourront le faire en se connectant sur le Wi-Fi de la salle de spectacles.

Il est relevé ici que si, dans le futur, le Conseil communal pouvait à nouveau tenir ses séances dans les combles de la Maison de commune, l'équipement des lieux, avec un réseau Wi-Fi sécurisé, représenterait une dépense d'environ CHF 10'000.00, à laquelle s'ajouteraient encore les frais mensuels d'accès du fournisseur (Swisscom, VTX ou autre), soit d'environ CHF 100.00 par mois, ou CHF 1'200.00 par année.

Il est précisé que la problématique du Wi-Fi a été étudiée uniquement pour les combles de la Maison de commune. Bien entendu, si le Conseil communal devait décider d'étendre le Wi-Fi dans les autres locaux parfois mis à la disposition de ses membres (salle des commissions, salles de quartier, salle des sociétés, etc...), l'étude devrait être approfondie, et le coût d'équipement y relatif ferait très certainement l'objet d'une demande de crédit au Législatif, car d'un montant assurément conséquent (voir le coût pour équiper uniquement les combles de la Maison de commune).

#### **Extranet** (*réseau du type internet dont la liste de sécurité est externalisée, c'est-à-dire gérée par un organisme ou une entité externe aux utilisateurs*)

Il faut être clair, un extranet, pour le Conseil communal, n'apportera guère plus de documents à partager que ce qui est fait actuellement sur le site d'Epalinges (voir texte sous préambule).

Le texte de la motion souhaite que les membres du Conseil puissent s'échanger des documents, s'écrire des mails ou autre, soit tout ce qu'il leur est déjà possible de faire, par le biais des adresses e-mails privées. Ajouter une adresse e-mail supplémentaire à chacun, permettant de se connecter séparément de sa propre adresse actuelle, est bien entendu possible, mais il apparaît alors nécessaire qu'une forte majorité des élus utilise cette plateforme.

*Ceci-dit, actuellement, deux options s'offrent à vous, si le statu quo devait être écarté :*

Soit le développement et l'introduction d'un extranet au sein du site internet actuel de la commune d'Epalinges (option n° 1), soit l'intégration d'un extranet, totalement indépendant, beaucoup plus performant, mais demandant une gestion particulièrement pointue de la part du secrétariat du Conseil communal (option n° 2).

En effet, il existe actuellement sur le marché une solution très complète, permettant de gérer tous les documents qu'un Conseil communal peut générer ou recevoir. Cela va de la convocation aux séances, au partage des préavis et autres documents, à la gestion automatisée des PV (préparés à l'avance par la secrétaire et pouvant être finalisés lors de la séance) ou à la gestion détaillée des motions, postulats, interpellations, préavis ou informations, en passant par les convocations aux séances des Commissions, avec gestion des présences et des frais, etc...

Ce sont donc deux solutions un peu opposées, car le développement d'un extranet propre au sein du site communal, bien que nettement moins onéreux, n'apportera guère plus de possibilités qu'actuellement, hormis le fait qu'il faille que les Conseillers se connectent par le biais d'un utilisateur et un mot de passe depuis le site.

L'option n° 1 (décrite en détail dans l'annexe intitulée « Epalinges-Extranet lmedia.pdf ») reviendrait à CHF 7'300.00 au minimum, avec des options supplémentaires (module « Séance et préavis » / Fiche détaillée du conseiller / Sujet politique) pour CHF 4'200.00 (total = CHF 11'500.00). L'hébergement est compris dans celui existant pour le site actuel, et il est possible de créer des adresses e-mails pour chaque membre du Législatif.

L'option n° 2 (décrite en détail dans l'annexe intitulée « OffreQSO\_Conseil-Epalinges.pdf ») reviendrait à CHF 36'900.00 pour une gestion globale dans l'extranet, montant auquel il faut encore ajouter CHF 269.00 par mois pour l'hébergement, soit CHF 3'228.00 par année.

Cette option représente une gestion beaucoup plus pointue, demandant une implication assez conséquente du secrétariat du Conseil (Convocations / Gestion des commissions et des séances / Prestation au public « Vision citoyenne ») ; le Législatif doit impérativement en avoir conscience, car l'organisation du bureau s'en verra inévitablement modifiée, notamment en termes de temps et de complexité du travail.

Cette application est actuellement utilisée à Montreux, elle a été implémentée très récemment et semble donner entière satisfaction au Législatif montreusien. De plus, cette option permettrait également de partir dans une direction plus moderne pour la refonte future du site internet communal (site compatible avec les Smartphones ou autres tablettes).

**4. Conclusions**

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES**

- vu le préavis de la Municipalité n° 18/2012 du 12 novembre 2012,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. **d'autoriser la Municipalité à procéder à l'envoi du matériel nécessaire au bon déroulement des séances du Législatif, dès 2013, par voie informatique, exception faite des convocations, ainsi que des documents volumineux tels que cités dans le présent préavis ;**
2. **d'équiper la salle des combles de la Maison de commune au moyen du Wi-Fi, si l'avenir permet à nouveau au Législatif d'y tenir ses séances ;**
3. **de renoncer à l'installation d'un extranet pour les besoins du Conseil communal (maintien des possibilités déjà existantes via le site officiel de la commune d'Epalinges).**

Epalinges, le 12 novembre 2012

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexes : ment.

**Représentant municipal délégué** : M. Maurice Mischler